

**Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à François Desquesnes, Vice-Président
et Ministre de la Mobilité, concernant
Le TEC à la demande**

Le TEC à la demande, c'est un service de transport à la demande qui propose des trajets optimisés et collectifs entre certains points d'intérêts centraux (une gare, un arrêt de bus important, des zones commerciales...) et plusieurs localités périphériques moins peuplées. Le TEC à la demande est assuré par des véhicules de plus petite capacité.

L'idée est donc d'offrir aux usagers une solution de mobilité alternative au bus classique et innovante, permettant de proposer une offre de transport là où la demande est faible.

Monsieur le Ministre pourrait-il me communiquer la liste des communes bénéficiant du service TEC à la demande ainsi que la cartographie des lignes existantes? L'offre sera-t-elle élargie avec la création de nouvelles lignes et, dans l'affirmative, lesquelles? Enfin, l'arrondissement de Huy-Waremme comporte des zones centrales mais aussi (et surtout) des zones périphériques moins peuplées ou la mobilité reste un frein important et ou un service tel que le TEC à la demande pourrait convenir parfaitement.

Réponse du Ministre Desquesnes:

[Décembre 2024]

Les zones bénéficiant actuellement de TEC à la demande sont:

- Louvain-la-Neuve - Ligne D1;
- Sombreffe et Gembloux - Ligne D2;
- Bertrix et Neufchâteau - Ligne D3;
- Florenville et Jamoigne - Ligne D4;
- Etalle - Ligne D5;
- Virton - Ligne D6.

Il n'est pour l'heure plus d'actualité de créer de nouvelles lignes en attente de la révision du contrat de Service public.